

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
Arrondissement de Metz-Campagne

**DECISION n° 08 / 2023**

---

**Le Maire de la Commune de MARLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** l'article R 2122-8 du Code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés publics dont la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils des procédures formalisées, ainsi que les articles L.2194-1 à L.2194-3 et R.2194-2 à R.2194-4 relatifs aux conditions de modifications des marchés en cours d'exécution ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 accordant délégation permanente au Maire en vue de prendre toute décision relative aux marchés et accords-cadres, et notamment celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** le marché n°2020-39 - Location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions  
Attributaire : GLOBAL INFO (Titulaire)  
132 RUE LEONARD DE VINCI - 54340 POMPEY

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier l'indice de révision des prix du marché, suite à la disparition de l'indice initialement prévu ;

**CONSIDERANT** l'accord de principe du titulaire du marché en date du 03/05/2023 ;

En vertu des textes susvisés,

**DECIDE**

**DE MODIFIER** par voie d'avenant le marché n°2020-39 - **Location et la maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions** en vue d'autoriser la modification de l'indice de révision utilisé dans le marché, celui-ci ayant été supprimé, et de le remplacer par l'indice relatif aux prestations faisant l'objet du marché (Maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions) :

Indice des prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 33.12 - Réparation des machines et équipements mécaniques

Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes – Identifiant 010534754

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534754>

**DE SIGNER** l'avenant n°2 inhérent à ces modifications.

La présente décision fera l'objet d'une communication lors du prochain conseil municipal.

MARLY, le 30 mai 2023

Le Maire

Thierry HORY